

# Offrir un animal de compagnie à Noël, un acte qui se réfléchit

<https://www.lasantedemonchien.fr/2019/12/16/offrir-un-animal-de-compagnie-a-noel-un-acte-qui-se-reflechit/>

En 2019, la France est championne d'Europe en matière d'abandon, une palme d'or dont elle se serait bien passée. Néanmoins les chiffres l'attestent : 100 000 animaux par an sont en moyenne abandonnés, soit une augmentation de 23%\* par rapport à l'année précédente.

Un animal de compagnie n'est pas un jouet et encore moins une surprise. Il ne s'offre pas comme une boîte de Lego© ou le dernier Smartphone à la mode. Accueillir un nouveau compagnon est un engagement à long terme, un acte responsable, qui demande mûre réflexion et auquel toute famille doit adhérer. Offrir un animal à une personne qui ne s'y attend pas est un acte risqué voire un véritable cadeau empoisonné dont il sera la première victime (risque d'abandon à court terme, de placement en refuge...). Pour rappel, selon la loi française, l'abandon est considéré comme un acte de cruauté puni de 30 000 euros d'amende et de 2 ans de prison\*\*.

Avoir un animal demande de l'attention, du temps, de la patience et de l'argent. Pour les soins de santé basiques et l'alimentation, on compte un budget minimum de 950 euros par an pour un grand chien et 750 euros pour un chat\*\*\*, auxquels s'ajoutent des coûts supplémentaires non négligeables : stérilisation, chirurgie, accident... Adopter un animal c'est s'engager à l'aimer, à lui témoigner de la tendresse mais aussi à respecter des obligations non négociables : alimentation, logement, éducation, promenades régulières, soins, hygiène, vacances...

Si un de vos proches souhaite accueillir un animal de compagnie en étant pleinement conscient des engagements que cela représente, pourquoi ne pas lui offrir un accessoire, un panier ou même des friandises le jour de Noël ? Proposez-lui de l'accompagner dans un refuge ou un élevage car lui et lui seul peut choisir le compagnon qui correspondra le plus à sa personnalité et à son mode de vie.

Quand l'adoption est issue d'un acte responsable, c'est une formidable aventure, riche d'enseignements d'amour et d'amitié.

Sources :

\* [www.peta.com](http://www.peta.com);

\*\* Article 521-1 du Code pénal

\*\*\*Source : [www.francetvinfo.fr](http://www.francetvinfo.fr)

GP-R-FR-NON-191200016